

RÈGLEMENT GENERAL DU 21ème RAID DE JOUQUES - 18 mai 2019

Article 1 : Le Raid

Le "RAID DE JOUQUES 2019" est organisé par l'Association « JOUQUES GENERATION RAID » (type loi 1901 à but non lucratif) le week-end du 18 mai 2019 à Jouques (13) au sein du Grand Site de la Sainte Victoire.
Il vous est proposé les épreuves suivantes : VTT, course à pied (trail), Bike & Run CO, VTT suivi itinéraire, course d'orientation de jour au score, Tir à l'arc et slackline, sous réserve des autorisations nécessaires et selon les bonus choisis.

Article 2 : Généralités

Tout participant et son responsable légal (le cas échéant) s'engagent lors de l'inscription à avoir pris connaissance du présent règlement et à prendre acte du règlement spécifique à chaque épreuve qui leur sera remis en même temps que les dossards (voir Article 8)

La **signature, obligatoire pour chaque concurrent** lors de la remise du dossard, permet d'attester que ce dernier a pris connaissance du règlement et en accepte tous les termes.

Droit à l'image et CNIL : La participation au 21^{ème} Raid de JOUQUES entraîne le renoncement du droit à l'image relatif à cette épreuve, tout comme le renoncement à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image ou de son adresse e-mail pour laquelle il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme d'informations. Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès (art.34 à 38) et de suppression (art.26) des données qui vous concernent. Pour l'exercer il vous suffit de contacter l'organisation et ou ses partenaires. De même, à tout moment vous pouvez demander à ne plus recevoir leurs mails.

Article 3 : Les Equipes

Les équipes sont constituées de 2 concurrents qui doivent avoir plus de 16 ans le jour de l'épreuve. L'équipe doit comporter au moins une personne majeure.

Article 4 : Frais d'inscription

30€ par personne hors commission d'inscription. Ce prix comprend l'inscription aux épreuves, l'assurance individuelle accident, les lots, **un ravitaillement** au grand pré, ainsi que le prêt d'accessoires et matériels indispensables à la pratique de certaines épreuves (sauf le matériel obligatoire pour les concurrents, voir article 10).

Un supplément de 5€ sera demandé pour les inscriptions sur place.

Le repas qui clôture le Raid le samedi soir est optionnel au tarif de 12€.

Seules les inscriptions d'équipes complètes sont prises en comptes.

Une caution de 50€ est demandée par équipe (chèque à l'ordre de JGR) pour le prêt d'un doigt électronique. Ce dernier servira pour le pointage aux différents points de passage des épreuves du raid de Jouques. Après avoir rendu à l'organisation le matériel (doigt électronique) il sera procédé à la restitution du chèque de caution sur place ou, à défaut, l'organisateur s'engage à sa destruction dans un délai de deux semaines au plus, après la fin les épreuves.

Article 5 : Inscriptions et certificats médicaux

L'inscription et la gestion des certificats médicaux est faite en ligne par le site d'inscription au travers du site www.jouques-generation-raid.fr.

La fiche d'inscription dûment remplie et **signée par chaque concurrent (accompagnée des autorisations parentales** le cas échéant) doit nous être parvenue au plus tard le 15 mai 2019 accompagnée des certificats médicaux (**originaux de moins d'un an sur lesquels doit figurer la mention : « apte à la pratique des raids multisports en compétition comprenant VTT, Trail, Tir à l'arc et Slackline »**) ou de la licence UFOLEP : discipline raids multisports ou de la Licence de FFTRI et du **paiement** afin que l'inscription soit prise en compte.

Devant la recrudescence des faux, chaque copie de certificat médical doit être daté et signé comme suit : « Je certifie sur l'honneur la conformité à l'original du document fourni. »

Article 6 : Déroulement des épreuves

6.1 Retrait des dossards :

Les concurrents sont convoqués le vendredi 17 mai 2019 à partir de 19h00 ou le samedi 18 mai de 7 h 00 à 8 h30 au centre socio culturel de Jouques afin de retirer les dossards, un doigt électronique par équipe (avec caution de 50€), la fiche Info.

Ils devront également déposer leur VTT au parc a vélo situé route de la colle avant le briefing.

6.2 Programme :

Un briefing obligatoire aura lieu 30min avant le départ.

Le départ du Raid sera donné à 10h00 le samedi. Il est proposé un parcours commun puis quatre épreuves bonifiantes optionnelles réparties le long du parcours. L'accès aux épreuves optionnelles est soumis à l'arrivée de l'ensemble de l'équipe avant une porte horaire définie par l'organisation.

Les épreuves seront une course d'orientation au score, une boucle de VTT, puis poursuite du parcours en VTT suivi d'itinéraire comprenant un trail balisé et enfin les épreuves du grand pré.

Une liaison entre la fin du Chrono et les épreuves du grand pré sera à réaliser.

Pour les parcours bonifiants les concurrents pourront choisir du VTT supplémentaire, suivi d'un trail CO puis d'une 2ème liaison VTT, pour accéder au Run&Bike CO.

A l'issue poursuite du parcours en VTT, puis VTT suivi d'itinéraire. Ensuite, le trail obligatoire balisé avec une boucle optionnelle et s'affronteront au grand pré sur une épreuve de Tir à l'arc, de slackline et un quizz nature.

Le détail des bonifications sera expliqué dans le règlement spécifique qui vous sera remis lors du retrait des dossards (cf Article 8).

Chaque épreuve doit être exécutée dans un délai imparti. Au delà, l'Organisation se donne le droit d'orienter l'équipe vers un parcours plus court ou d'annuler l'épreuve suivante (ce qui ne disqualifie pas l'équipe mais lui applique un malus).

Chaque concurrent de l'équipe doit réaliser tous les parcours et toutes les épreuves. En certains points du parcours (points de sécurité principaux, balises de CO), le passage groupé de l'équipe est imposé par les organisateurs. Aucun remplacement de concurrent n'est autorisé. Aucune aide ou assistance extérieure n'est admise pour les équipes en course et dans la zone de repos considérée comme zone fermée pour les concurrents.

Article 7 : Modification et annulation

Le comité de course se réserve le droit de redéfinir les itinéraires en fonction des prescriptions administratives ou d'annuler une épreuve en fonction des conditions météo. Il se réserve également le droit de supprimer toute épreuve qui risquerait de mettre en danger les concurrents ou qui n'aurait pas obtenue les autorisations nécessaires. L'engagement financier des concurrents ne pourra être restitué dans le cas d'une modification ou d'une annulation de dernière minute. **Tout désengagement d'une équipe, après le 01 mai 2018** ou pendant le «**Raid de JOUQUES (21^{ème} édition)**», ne pourra donner lieu en aucun cas, et quel qu'en soit le motif à un remboursement des frais d'inscriptions.

Tout remboursement validé et accepté par l'organisation avant le 01 mai, sera minoré de 20 €/concurrent pour frais de dossier.

Article 8 : Sécurité

Les profils de courses, le règlement spécifique de l'épreuve ainsi que les numéros de téléphone de sécurité seront disponibles sur le site www.jouques-generation-raid.fr.

Le Raid de Jouques est un raid itinérant qui utilise ponctuellement des voies et chemins privés avec l'accord exceptionnel des propriétaires. Les autorisations ne sont données qu'aux dates prévues par l'organisation de la course, et en aucun cas les passages utilisés ne pourront être réempruntés en dehors du raid. Nous vous demandons également de ne rien jeter à terre.

L'organisation attire tout particulièrement l'attention des participants sur le respect des conditions de sécurité (obligations et interdictions spécifiques à chaque épreuve) et sur l'obligation faite aux équipes de rester ensemble tout au long des épreuves. Certaines épreuves du Raid comportent des passages sur route ouverte. Les concurrents doivent donc être conscients des dangers de la route et **sont tenus de respecter le code de circulation routière** et le règlement spécifique des zones traversées, sous peine d'exclusion. De jour comme de nuit la circulation sur route ouverte doit se faire de façon à laisser libre le passage pour un véhicule qui croiserait les concurrents. Ceci s'applique tout particulièrement aux convois (parcours de liaison).

Chaque équipe est tenue de posséder un **téléphone portable** pendant toutes les épreuves. Elle aura pris soin de fournir le numéro aux organisateurs. De plus, il est nécessaire de mémoriser le numéro de téléphone d'urgence du Raid indiqué sur le site.

Le port du casque (norme CE) est obligatoire sur la totalité des épreuves de VTT.

En cas de danger ou d'accident, il vous appartient de porter secours aux autres concurrents en difficulté voire blessés, et de faciliter l'intervention et l'organisation des secours en prévenant immédiatement les organisateurs, ou en avisant un bénévole sur le circuit. Un blessé ne doit impérativement pas rester seul ; au moins un membre de l'équipe devra obligatoirement rester avec lui en attendant les secours.

L'équipe d'organisation se réserve le droit de mettre hors course un concurrent si les services de secours jugent qu'il n'est plus apte à continuer sans danger pour sa santé.

Règlement de Sécurité du Tir à l'arc : L'équipement particulier et les règles de sécurité spécifiques à cette épreuve seront présentés avant le départ par les responsables de l'épreuve (un encadrant diplômé d'Etat et des membres de la direction de course). **Il est strictement interdit de viser une personne avec l'arc.**

Article 9 : Matériel

Matériel obligatoire (non fourni sauf le doigt) au départ:

- par concurrent : 1 VTT, 1 casque VTT (obligatoire sur le VTT), 1 sac à dos contenant des en-cas et de l'eau¹. Une paire de basket pour enchaîner le trail, les CO et 4 épingles pour le dossard.
- par équipe : le doigt électronique fourni par l'organisation, 1 téléphone portable, 1 boussole, 1 couverture de survie et 1 sifflet.
- Par équipe pour l'épreuve VTT suivi itinéraire, en plus des matériels ci-dessus : un compteur vélo, un porte carte (l'organisation fournit les cartes au format A4).

Chaque concurrent doit posséder à tout moment le matériel obligatoire pour chaque épreuve, des contrôles pourront être réalisés. Une pénalité de 30' sera attribuée en cas de non possession du matériel nécessaire.

Matériel interdit, sous peine d'exclusion immédiate de l'équipe détentrice :

- Les moyens de positionnement GPS,
 - Les moyens de transport autres que ceux mis en place par l'organisation,
 - Les armes (toute catégorie),
 - Les produits dopants et autres substances interdites visant à améliorer les performances des concurrents,
- La détention et l'utilisation de cartes d'état-major personnelles, d'émetteurs-récepteurs radio est interdite.

Article 10 : Classement

L'important n'est pas de gagner mais de participer dans un bon esprit.

Le classement est effectué de la façon suivante : le temps réalisé par l'équipe est le temps d'arrivée du dernier concurrent de l'équipe, affecté des bonifications ou pénalités encourues pendant les épreuves.

Les épreuves bonifiantes permettent de gagner des déductions de temps.

L'équipe gagnante est celle qui aura obtenu le meilleur temps global.

Article 11 : Abandon

L'abandon ou le forfait d'un ou plusieurs concurrents entraîne une pénalité. Tout abandon doit être déclaré dans les plus brefs délais au PC course.

Un concurrent ayant abandonné peut reprendre la course plus tard mais la pénalité ne sera pas annulée.

Un concurrent seul n'est pas autorisé à continuer le raid.

Article 12 : Parties bonifiantes

Pour des raisons de sécurité, certaines épreuves ne seront accessibles qu'aux équipes qui se présentent au complet avant une heure définie par l'organisation. (Portes horaires)

Pour obtenir la bonification, il faudra avoir effectué la totalité de la boucle.

Article 13 : Pénalités et contrôles

L'organisation se réserve le droit d'appliquer des pénalités pouvant aller jusqu'à la **disqualification**, en particulier dans les cas suivants : Comportements anti sportif (ex : dégradation du balisage, non-assistance à équipe en danger, jet de détritus, non-respect de l'itinéraire balisé...), équipe incomplète aux points de sécurité, utilisation de GPS...

Rappel : Un test anti-dopage peut être opéré sur n'importe quel lieu de la course, à n'importe quel moment de la course, par les autorités compétentes. L'organisation n'est pas prévenue d'un tel test. Seule la responsabilité individuelle du concurrent peut être mise en cause en cas de contrôle positif, et le cas échéant, le reste de l'équipe sera mise hors classement.

Article 14 : Rôle du capitaine d'équipe et Réclamations

1. Le capitaine d'équipe est le seul représentant et interlocuteur de l'équipe auprès de la direction de course. Il est donc le seul à pouvoir porter réclamation auprès de cette même direction de course. Seules seront prises en compte les réclamations portées par écrit.
2. Il doit impérativement assister aux briefings organisés par la direction de course sous peine d'exclusion de son équipe.
3. Il est responsable de la gestion de son équipe. En cas de blessure d'un de ses équipiers, il doit s'assurer du respect des consignes données dans l'article 8 « Sécurité ».

¹ Les ravitaillements de l'organisation sont des compléments, les équipiers doivent être autonomes.

Toute réclamation devra être déposée dans un délai d'une heure après l'arrivée des concurrents par écrit auprès du directeur de course. Les décisions du comité de course sont souveraines et irrévocables. Elles peuvent être mises en délibéré, ou encore jugées au résultat final, notamment pour des besoins d'enquête supplémentaire.

Article 15 : Repas et ravitaillements

Le repas du vendredi soir est à la charge des concurrents. Le repas du samedi soir qui clôture le RAID est optionnel au tarif de 12€ par personne.

Un seul ravitaillement « solide » sera fourni pendant l'épreuve et des points d'eau seront disponibles sur le parcours.

Article 16 : Assurances

L'organisation souscrit une police d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'organisation et des concurrents à l'égard des dommages matériels et corporels causés aux tiers, ainsi qu'une assurance individuelle accident par concurrent.